

Maîtrise de l'Énergie - Programme de travaux 2008

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le budget 2008 consacré aux tranches annuelles de travaux engagés par la Direction de la Maîtrise de l'Énergie a été arrêté à la somme de 1 349 000 €.

Le programme concerne principalement la rénovation des moyens de production et de distribution de chauffage dans les bâtiments communaux. Il a pour objectif l'amélioration des performances techniques des process installés avec pour effet immédiat la réduction des consommations d'énergie, des coûts de fonctionnement et des émissions de gaz à effet de serre.

Il inclut également un programme de maîtrise de la demande d'électricité associé au respect de la réglementation des transformateurs existants.

I - Les installations concernées :

Domaine de l'Éducation :

- GS Bruyères
- GS Ile de France
- GS Vaïtes Sud
- GS Bregille Plateau
- GS Champagne
- Maternelle Picardie
- GS Lanchy
- Ecole Primaire Fanart
- Ecole Primaire Arènes
- Maternelle des Chaprais
- GS Pierre et Marie Curie

Domaine Petite Enfance :

- Crèche Bersot
- Crèche Montrapon
- Crèche des Orchamps

Domaine des Sports :

- Gymnase Proudhon
- Gymnase Clemenceau
- Gymnase des Montboucons
- Gymnase Résal
- Gymnase Malcombe
- Gymnase Clairs-Soleils
- Stade des Orchamps

Domaine Administration et Vie associative :

- CAM 2 rue Mégevand
- Kursaal
- Harmonies
- Office du Tourisme
- Centre social des Orchamps
- Centre Mendès France
- Centre Pierre Bayle
- Citadelle (bâtiment Entrée)
- Serres Municipales
- Association ASQAB 15 rue Mégevand
- Association 23 rue Rivotte
- Bibliothèque Municipale
- Echangeur voirie St-Ferjeux

Le budget 2008 consacré aux énergies renouvelables engagé par la Direction de la Maîtrise de l'Energie a été arrêté à la somme de 405 000 €.

II - Le programme prévisionnel est le suivant :

Etudes

- Marchés maîtrise d'oeuvre chaufferie bois GS Brossolette

Travaux

- Installations solaires thermiques :

* Logement concierge Groupe Scolaire Brossolette

* Opération Crèches Solaires :

- Saint-Ferjeux
- Crèche Montrapon
- Crèche Battant

* Création d'une chaufferie bois : Groupe Scolaire La Butte

Autres

- Subventions solaires thermiques au secteur résidentiel.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme ci-avant proposé

- autoriser M. le Maire à lancer les consultations et appel d'offres, le (ou les) ordres de service, ou le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète de ceux-ci, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2008

- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2008, la Ville de Besançon s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.